

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

## Séance ordinaire du bureau territorial du 08 novembre 2016

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Délibération n°2016\_11\_08\_284

#### Demande de Subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

L'an deux mille seize, le 8 novembre à 15h00, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à Arcueil, 7/9 avenue Vincent Raspail, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 novembre 2016.

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Stéphanie DAUMIN		X	
2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 <sup>ème</sup> vice-président	Richard DELL'AGNOLA		X	
4 <sup>ème</sup> vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Luc LAURENT	X		
6 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Marie VILAIN	X		
7 <sup>ème</sup> vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 <sup>ème</sup> vice-président	Clément DECROUY	X		
9 <sup>ème</sup> vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 <sup>ème</sup> vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 <sup>ème</sup> vice-président	Pascal NOURY	X		
12 <sup>ème</sup> vice-président	Alexandre BOYER	X		
13 <sup>ème</sup> vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN		X	
14 <sup>ème</sup> vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 <sup>ème</sup> vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 <sup>ème</sup> vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 <sup>ème</sup> vice-président	Alain VEDERE		X	
18 <sup>ème</sup> vice-président	Sakina HAMID		X	
1 <sup>ère</sup> conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 <sup>ème</sup> conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON		X	
4 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS		x	
5 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 <sup>ème</sup> conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25			
Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	10	0	15

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2015-PREF-DCSIPC-BPS-117 du 09 décembre 2015 portant modification d'un système de vidéo protection Voie publique, CA Les Portes de l'Essonne, communes de Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge.

**Considérant** le projet d'extension du CSU portant sur 72 nouvelles caméras de vidéo protection implantées sur les 4 communes du territoire des Portes de l'Essonne.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Sous l'impulsion de l'ex Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne et dans une optique de maîtrise des dépenses, un réseau de vidéo protection intercommunal a été développé sur les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Paray-Vieille-Poste. Il est composé de 71 caméras, dont les images sont exploitées et visualisées en direct par une équipe de 6 agents au Centre de Supervision Urbain (CSU) basé à Athis-Mons.

Début 2016, le système de vidéo protection de la ville de Savigny-sur-Orge a été intégré au CSU, et prochainement, les caméras situées sur le quartier prioritaire de Grand Vaux seront elles aussi renvoyées vers le centre portant le nombre de caméras de vidéo protection à 110.

En 2015, le service Prévention-Sécurité a mis en place des réunions de travail en lien avec les élus des communes concernées, les services de police municipale et les chefs de Circonscriptions de Sécurité Publique afin de mener une réflexion sur de futurs emplacements à vidéo protéger.

Suite à ces consultations, un dossier de demande d'autorisation portant sur 72 nouvelles caméras de vidéo protection implantées sur les 4 communes a été déposé en préfecture et validé par l'arrêté préfectoral. Cette opération étant subventionnable au titre du FIPD, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance.

**Après en avoir délibéré, le bureau territorial, par 14 voix pour et 1 abstention :**

**Autorise** le Président de l'Établissement Public Territorial à déposer une demande de subvention au titre du FIPD ;

**Charge** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 23 novembre 2016,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Michel Leprêtre

*Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

## **Décision certifiée exécutoire**

Transmise en sous-préfecture le : .....

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre